

DELIBERATION N°1

Objet : Adhésion de la Région Ile-de-France au Syndicat

Le 4 novembre 2016, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de M. Christian Hervy, son Président ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 18

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint :

Pascal SAVOLDELLI a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CR 154-16 du Conseil régional par lequel, celui-ci sollicite son adhésion au Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier ;

Considérant l'intérêt pour le Syndicat, tant du point de vue de sa représentativité que du point de vue des moyens supplémentaires qui seront ainsi dégagés, d'accueillir la Région Ile-de-France ;

Entendu le rapport de son Président ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter la candidature de la Région Ile-de-France au Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie et de son quartier.

ARTICLE 2 : De fixer à 4 conseillers titulaires et 4 suppléants la représentation du Conseil régional d'Ile-de-France au sein du Comité syndical.

ARTICLE 4 : D'intégrer ces modifications dans les statuts du Syndicat.

ARTICLE 4 : De fixer, pour 2016, à 70.000 € sa participation au budget du Syndicat.

ARTICLE 5 : D'autoriser son Président à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

Le Président

